



Communiqué

Le samedi 22 février 2025

# PLAT

## MODIFICATIONS DES ALLOCATIONS EN 2025

A la suite de la réunion des membres de l'European Pattern Committee, le 7 février 2025 au siège de France Galop, et à un Conseil d'Administration exceptionnel tenu le vendredi 14 février 2025, des évolutions dans le programme Black Type ont été validées.

Dans l'optique de soutenir et de renforcer la compétitivité des courses Black Type françaises, les allocations de certaines courses black type sont modifiées.

- **Le Prix du Palais-Royal** (Groupe 3, 3 ans et plus, 1 400 mètres) voit son allocation augmenter de 80 000 € à 150 000 €. Cette épreuve est idéalement positionnée dans le calendrier européen, sans concurrence directe. En conséquence, l'allocation du Prix Servanne (Listed, 4 ans et plus, 1 200 mètres), tremplin possible vers le Palais-Royal, est renforcée en passant de 55 000 € à 70 000 €.
- **L'allocation du Prix Guillaume d'Ornano** (Groupe 2, 3 ans, 2 000 mètres) passe de 400 000 € à 200 000 €. Cette baisse est un des leviers utilisés pour renforcer les allocations d'autres courses Black Type, ce financement étant réattribué sur d'autres épreuves. Rappelons que l'allocation du Prix Guillaume d'Ornano avait été renforcée à 400 000 €, bien au-delà des standards d'un Groupe 2, dans l'espoir de pouvoir obtenir un jour sa promotion au niveau Groupe 1. Or, le programme européen ne lui permet pas d'obtenir ce statut puisqu'il rentrerait alors en concurrence directe avec les Juddmonte International Stakes (Groupe 1, 3 ans et plus, 2 000 mètres) du meeting de York. La faisabilité d'avancer le Prix Guillaume d'Ornano plus tôt dans le Meeting de Deauville Barrière en août, pour poursuivre cet objectif, a été étudiée. Un tel mouvement n'est pas possible, l'Allemagne proposant, fin juillet, le Grosser Dallmayr-Preis – Bayerisches Zuchtrennen (Groupe 1, 3 ans et plus, 2 000m) puis, aux alentours du 10 août, le Grosser Preis Von Berlin (Groupe 1, 3 ans et plus, 2 400 mètres).

Les hausses d'allocations sont majoritairement financées par la Poule propriétaire. Pour rappel, en 2024, France Galop avait fait évoluer les dispositifs d'engagements dans les Groupes 1, en les avançant et en uniformisant les pourcentages de tarifs d'engagements, qui bénéficient ensuite à la Poule propriétaire. Cette méthode - élargie en 2025 aux Groupes 2 et Groupes 3 - a fonctionné : la Poule propriétaire étant, à l'issue de l'exercice 2024, stabilisée et bénéficiaire. Cela entraîne ainsi la création d'un cercle vertueux, qui permet de soutenir et renforcer les allocations de certaines épreuves de Groupe.